

DÉCRYPTAGE ALTERNANCE

la voie d'excellence



PAROLES DE TUTEURS

Source : *Guide pratique à destination des entreprises,*
Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, juillet 2020



Former un apprenti, c'est faire grandir son entreprise.

Le maître d'apprentissage prépare l'apprenti pour qu'il soit paré dans le monde professionnel.

L'apprentissage permet de former des jeunes aux méthodes de l'entreprise pour avoir de futurs collaborateurs efficaces, c'est une réelle opportunité !

Faire appel à un apprenti, c'est apporter un souffle nouveau à notre organisation pour redynamiser nos équipes. L'apprenti apporte les connaissances acquises en formation, que nos collaborateurs valorisent en tuteurant les missions qui lui sont confiées.



S O M M A I R E

4

UNE VOLONTÉ DE DÉVELOPPER L'ALTERNANCE À L'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Pourquoi l'alternance ?

Quels sont les différents contrats ?

Les chiffres de l'alternance

7

CÔTÉ ENTREPRISES

L'EUR ODYSSEE et l'alternance

Les formations en alternance de l'EUR ODYSSEE

Engagements et obligations

Pourquoi recruter en alternance ?

Comment recruter un apprenti ?

Dispositifs financiers et aides de l'Etat

9

CÔTÉ ÉTUDIANTS

Un rythme à suivre

L'alternant à l'université

L'alternant dans l'entreprise

Commencer la formation sans entreprise, est-ce possible ?

Congés annuels et rémunération

Trouver sa formation et son entreprise

Engagements et obligations

Préparer son entretien d'embauche

Dispositifs financiers et aides de l'Etat

Après le contrat d'apprentissage

UNE VOLONTÉ DE DÉVELOPPER L'ALTERNANCE À L'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Le Plan Stratégique 2021-2025 d'Université Côte d'Azur ambitionne d'enrichir l'expérience étudiante et cherche à « Inciter au développement de la formation en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation) ».

Pourquoi l'alternance ?

L'alternance permet de concevoir un projet professionnel complet grâce à une formation diplômante et une expérience concrète en entreprise. **C'est le choix de faire vivre sa formation dans le monde professionnel.**

Les formations, grâce à l'alternance, sont de grande qualité par l'adéquation entre les compétences théoriques acquises au cours de la formation et les compétences professionnelles attendues par l'entreprise.

Pourquoi l'alternance donc ? Parce que c'est une filière d'excellence qui permet une vraie immersion dans la vie professionnelle et donne une vraie **reconnaissance** sur le marché du travail. Elle favorise l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, quelle que soit la filière de formation.

Quels sont les différents contrats ?

Pour être recruté et suivre une formation en alternance, deux types de contrat existent :

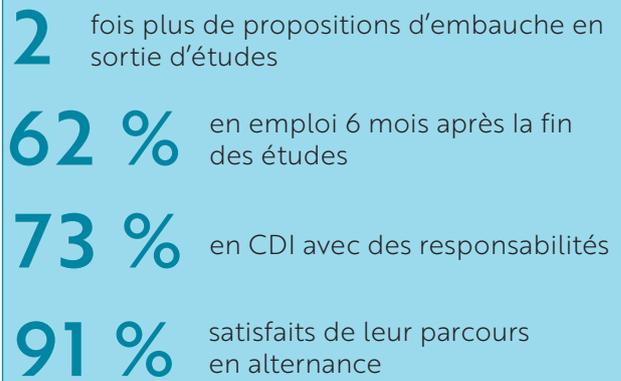
- Contrat d'apprentissage : formation initiale
- Contrat de professionnalisation : formation continue

Tous les deux répondent au même objectif de montée en compétences de l'apprenant en combinant formation théorique à l'université et travail en entreprise. L'âge pour en bénéficier n'est pas le même. Généralement, c'est l'employeur qui décide du type de contrat mais il peut arriver qu'il demande à l'étudiant de choisir.

Pour accompagner étudiants et entreprises

- Le **CFA** Epure Méditerranée : partenaire privilégié des étudiants et des entreprises. Il accompagne Université Côte d'Azur vers la voie de l'alternance.
- Le **Réseau Link**, le **BIO** et les autres acteurs d'Université Côte d'Azur : guident les étudiants dans la recherche d'alternance.

LES CHIFFRES DE L'ALTERNANCE



Source : APEC, 2021

L'ALTERNANCE, UN CERCLE VERTUEUX



Source : Rapport d'activité / FORMASUP PACA - CFA Epure Méditerranée pour l'année 2020

CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Public concerné

Les jeunes de 16 à 29 ans en formation initiale et les personnes en situation de handicap sans limite d'âge.

Entreprises concernées

Toutes les entreprises et organisations des secteurs PRIVÉ et PUBLIC.

Rémunération de l'apprenti

Situation	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 ^{ère} année	27% du Smic	43% du Smic	53% du Smic ou Smc	100% du Smic ou Smc
2 ^{ème} année	39% du Smic	51% du Smic	61% du Smic ou Smc	
3 ^{ème} année	55% du Smic	67% du Smic	78% du Smic ou Smc	

Pour les années 2020 et 2021

Délais de signature

Le contrat d'apprentissage doit être signé au plus tôt 3 mois avant la date du premier jour de formation et au plus tard 3 mois après cette même date. Lors de la signature du contrat, l'apprenti doit connaître les dates de début et de fin de la formation et doit se présenter avec le calendrier d'alternance que lui aura transmis le responsable de formation à l'Université. Le contrat se termine avec le cycle de formation.

Durée du contrat

Durée déterminée de 1 à 3 ans, selon le diplôme préparé.

Durée de la période d'essai

45 jours effectifs au sein de l'entreprise.

CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Public concerné

Tout public (y compris les demandeurs d'emploi) de tout âge et les personnes en situation de handicap.

Entreprises concernées

Uniquement les entreprises du secteur PRIVÉ.

Rémunération de l'apprenti

Age de l'alternant	Titulaire d'un BAC général	Titulaire d'un BAC technologique ou professionnel ou ensemble des diplômes de l'Enseignement Supérieur
Moins de 21 ans	55% du Smic	65% du Smic
21 à 25 ans	70% du Smic	80% du Smic
26 ans et +	Rémunération égale à 85% du Salaire Minimum Convention de branche sans pouvoir être inférieur à 100% du Smic	

Pour les années 2020 et 2021

Délais de signature

Le contrat de professionnalisation a une souplesse de 60 jours tolérée. Par exemple, le contrat peut débuter 60 jours avant le début de la formation et se terminer à la date de fin de formation. Si le contrat débute 30 jours avant le début de la formation, le contrat pourra se terminer 30 jours après la fin de la formation.

Durée du contrat

Durée maximum de 2 ans, sauf pour les publics prioritaires pour qui la durée peut s'étendre à 36 mois.

Durée de la période d'essai

1 mois maximum au sein de l'entreprise.

Forum des entreprises Rentrée des Masters ODYSSEE 2021





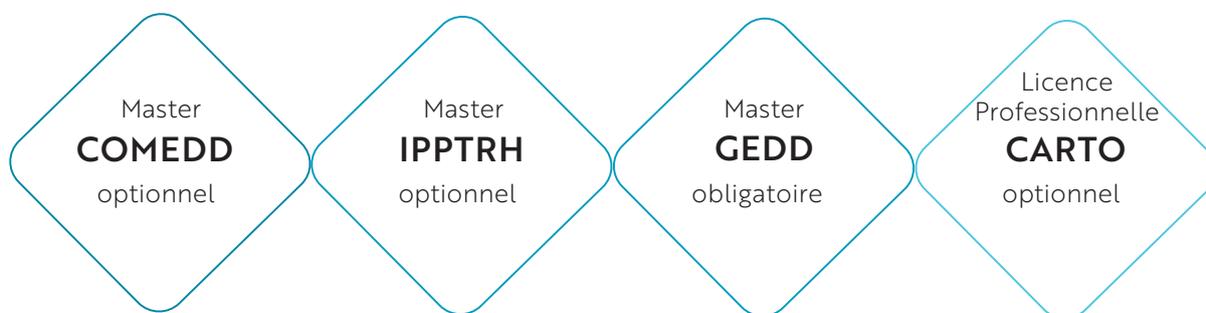
L'EUR ODYSSEE et l'alternance

Ecole Universitaire de Recherche en Sciences de la Société et de l'Environnement

Vous êtes à la recherche d'un alternant pour développer vos missions ?

Découvrez nos formations et envoyez votre offre d'alternance à : eur-odyssee@univ-cotedazur.fr

Les formations en alternance de l'EUR ODYSSEE



COMEDD : Communication Éco-citoyenne, Patrimoine et Développement durable

IPPTRH : Ingénierie Psychosociale du changement, Psychologie du Travail et Ressources Humaines

GEDD : Gestion de l'Environnement et Développement Durable

CARTO : Cartographie, Topographie, Systèmes d'Information Géographique

Engagements et obligations

L'entreprise s'engage à :

- > Signer le contrat d'alternance avec la formation.
- > Désigner un maître d'apprentissage ou un tuteur d'entreprise (rôle d'accueil, d'organisateur du parcours de formation, de gestionnaire de l'alternance, de formateur et d'accompagnateur).

NB : Le maître d'apprentissage est le référent de l'apprenti dans l'entreprise. Il est le garant de la bonne transmission des savoir-faire et des savoir-être dans l'entreprise.

Pourquoi recruter en alternance ?

- > Vous co-construisez avec l'Université Côte d'Azur et l'EUR ODYSSEE un cursus universitaire ambitieux, tourné vers l'employabilité.
- > Les étudiants, accompagnés, progressent tout au long de l'année universitaire grâce à votre présence. Votre implication permet de connaître le contenu de la formation et de favoriser l'adéquation de la formation par rapport à vos besoins en compétence.
- > Vous devenez un acteur stratégique de l'insertion professionnelle.

Comment recruter un apprenti ?

- > **Etablir une fiche de poste** : définir les missions de l'apprenti pour qu'elles soient en adéquation avec des formations.
- > **Promouvoir l'offre d'emploi en apprentissage** :
 - S'appuyer sur les acteurs locaux (CFA, Pôle Emploi, Conseil Régional, CCI, etc)
 - S'appuyer sur les acteurs de l'Université Côte d'Azur locaux (EUR ODYSSEE, Link, BIO, service relations entreprises, etc)
 - Contacter directement les formations ouvertes à l'apprentissage qui intéressent l'entreprise et leur relayer l'offre d'apprentissage
 - Poster l'annonce sur le site internet de l'entreprise ou encore sur le portail de l'alternance
 - Participer à des événements de recrutement (forums, salons, etc)
- > **Réaliser des entretiens d'embauche** : revenir en détail sur les missions pour s'assurer que le poste proposé correspond aux attentes du futur apprenti et qu'il dispose des aptitudes nécessaires pour mener à bien son contrat.

Dispositifs financiers et aides de l'Etat

Bonne nouvelle pour le recrutement !

Poursuite de l'aide aux entreprises pour les contrats en alternance « au moins jusqu'à la fin de l'année » 2022.

Jusqu'à 8000 € d'aides pour financer le recrutement d'un alternant maintenues !

Aide étendue au contrat de professionnalisation. Cette prime s'ajoute aux aides financières habituellement versées pour le recrutement d'un alternant.

Jusqu'à 8000 € d'aides Plan de relance de l'apprentissage 2020

LA 1^{ÈRE} ANNÉE DE RECRUTEMENT

Cette aide exceptionnelle couvre la première année 100 % du salaire minimum des apprentis de 16 à 20 ans et 80 % du salaire des apprentis de 21 à 25 ans révolus.

- > 5000 € pour les alternants mineurs.
- > 8000 € pour les alternants jusqu'à 29 ans pour les contrats de professionnalisation.

LA 2^{ÈME} ANNÉE DE RECRUTEMENT

Pour les 2^{ème} et 3^{ème} années d'apprentissage, lorsque les contrats ont été signés après le 28 février 2021 :

- > les entreprises de moins de 250 salariés bénéficient de l'aide unique.
- > les entreprises de 250 salariés et plus continuent de bénéficier du « bonus alternant » si elles emploient plus de 5 % de salariés en contrat favorisant l'insertion professionnelle.

Des démarches simplifiées

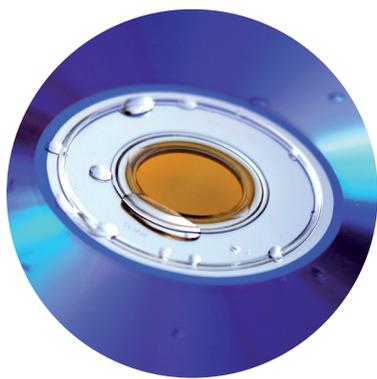
L'aide se déclenche automatiquement lors du dépôt du contrat (sous conditions pour les entreprises de plus de 250 salariés) : l'aide se substitue à l'aide unique pour la première année de contrat. Elle est attribuée de la même manière : l'entreprise dépose le contrat d'apprentissage auprès de l'opérateur de compétences.

Le versement de l'aide est mensuel, avant le paiement du salaire à l'apprenti.

Source : Guide pratique à destination des entreprises, Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, juillet 2020



ÉTUDIANTS



UN RYTHME À SUIVRE

Prudence. Le rythme de l'alternance est exigeant.

Etudier en apprentissage, c'est vivre un rythme plus intense que les autres étudiants. Vous alternerez 30 à 35 heures de cours certaines semaines et 35 heures en entreprise d'autres semaines. Il faut donc bien s'organiser pour tenir le rythme sur la durée.

Le rythme de l'alternance dépend des parcours d'études. Pour bien choisir sa formation, il faut avoir en tête les spécificités des contrats d'apprentissage et de professionnalisation. Profitez des forums des entreprises ou des portes ouvertes pour rencontrer des représentants de formations, discutez avec les enseignants pour en savoir plus sur les méthodes pédagogiques, les conditions de validation des compétences en entreprise, l'emploi du temps type, etc. Vous pourrez ainsi anticiper le rythme entre votre temps à l'université et chez l'employeur.



L'ALTERNANT À L'UNIVERSITÉ

Formalités administratives :

En tant qu'alternant, vous avez un double statut : celui d'étudiant et celui d'alternant. Du fait de votre statut d'alternant, vous serez remboursé des frais d'inscription une fois le contrat signé.

Pour connaître les étapes de la procédure d'inscription, contactez la scolarité d'Université Côte d'Azur.

Pour constituer votre dossier administratif, vous devez photocopier votre contrat et l'adresser au plus tôt à votre responsable de formation, ce qui permettra de vous exonérer des frais d'inscription. Vous êtes sous la responsabilité d'un tuteur universitaire que vous devez contacter pour tout problème susceptible de se produire au sein de l'entreprise.

ATTENTION

Toujours veiller à justifier toute absence, sans quoi l'entreprise sera pénalisée dans l'attribution de sa prime de soutien à l'effort de formation et pourra effectuer des retenues sur salaire.



L'ALTERNANT DANS L'ENTREPRISE

L'alternant est un salarié considéré à temps complet car les périodes à l'université correspondent à des périodes d'un salarié en formation.

Sécurité sociale et protection sociale :

l'alternant a le statut de salarié dès la signature du contrat. Sa couverture sociale au titre du régime général des salariés est donc prise en charge par l'entreprise. L'entreprise adresse à l'URSSAF la Déclaration Unique d'Embauche. L'alternant doit contacter la CPAM la plus proche de son domicile afin d'obtenir la carte d'assuré social (VITALE) et s'il en possède déjà une, il devra la mettre à jour sur une borne.

Protection sociale : pendant le temps passé à l'université et dans l'entreprise, l'alternant relève de la législation sociale en tant que salarié : maladie, accident du travail, maternité. C'est à l'entreprise qu'il appartient d'établir toute déclaration.

ATTENTION

Si l'apprenti démissionne avant les examens finaux, il n'a pas droit aux allocations chômage.



COMMENCER LA FORMATION SANS CONTRAT, EST-CE POSSIBLE ?

Il est possible de commencer la formation sans contrat signé. Il aura le statut de « stagiaire » de la formation professionnelle et sera autorisé à suivre les cours. **Il aura 3 mois pour signer un contrat.** Passé ce délai, il sera trop tard pour décrocher un contrat d'alternance.

ATTENTION

Attention : demander avant l'inscription si l'alternance est obligatoire ou optionnelle dans la formation visée.



CONGÉS DE L'ALTERNANT

L'alternant a les mêmes droits aux congés que les autres salariés de l'entreprise selon la Convention Collective (R.6223-10 et R.6223-11).

L'apprenti peut bénéficier d'un congé supplémentaire de 5 jours ouvrables dans le mois qui précède les examens. Ces congés s'ajoutent aux congés payés et sont aussi rémunérés. Ils devront être planifiés à l'avance pour ne pas mettre à mal l'activité de l'entreprise.



RÉMUNÉRATION

Contrat d'apprentissage :

Le salaire minimum de l'alternant évolue en fonction de son âge et de sa progression au sein d'un même cycle de formation.

Contrat de professionnalisation :

La loi impose une rémunération minimale indexée sur le Smic. La rémunération minimale varie selon l'âge et le niveau de qualification du salarié. Elle s'applique pendant la durée du CDD ou, dans le cas d'un CDI, pendant la durée de l'action de professionnalisation.

Trouver sa formation et son entreprise

Avant de se lancer dans la recherche d'entreprise, il faut être clair quant à la formation à suivre, notamment son contenu et ses attentes.

Par la suite, l'étudiant devra trouver des points de concordance entre la formation et son projet professionnel. Ce travail lui permettra de nourrir son argumentaire lorsqu'il fera face à des recruteurs. **L'idée, au-delà de décrocher un contrat, est d'enrichir la théorie par la pratique.** Il est important de clarifier la fiche de poste avant d'aborder un entretien.

La candidature spontanée reste un moyen simple et efficace de démontrer la motivation.



Sandrine LABASOR, responsable des relations entreprises à l'EUR ODYSSEE, vous apporte une aide spécifique, dédiée et personnalisée pour répondre à vos besoins, vous soutenir et vous accompagner dans cette expérience.

Engagements et obligations

L'alternant s'engage à :

- > Respecter son contrat de travail.
- > Respecter les règlements intérieurs de l'entreprise et de l'université.
- > Suivre avec assiduité sa formation.
- > Tenir à jour son livret d'alternance et veiller à ce qu'il soit rempli et visé régulièrement par les personnes concernées (équipe pédagogique et maître d'apprentissage/tuteur d'entreprise).
- > Se présenter aux épreuves du diplôme mentionnées dans le contrat.
- > Répondre aux diverses enquêtes de satisfaction et statistiques.

Préparer son entretien d'embauche

AVANT

Bien se renseigner sur l'entreprise.

Plus le rendez-vous sera préparé, plus l'étudiant sera à l'aise.

Se renseigner sur l'entreprise, son histoire, ses missions, ses valeurs, ses ambitions, ses métiers, ses activités, les interlocuteurs qui dirigeront l'entretien, pour démontrer les connaissances des professions, de la culture de l'entreprise voire le vocabulaire technique du métier visé.

Il s'agira de présenter les objectifs professionnels, les études déjà suivies, les différents emplois et/ou stages, les atouts de l'étudiant pour l'entreprise, les langues maîtrisées, les centres d'intérêts, etc.

Pour plus d'informations pour rédiger votre CV, lettre de motivation et préparer votre entretien d'embauche, contactez le **Service Orientation et Insertion Professionnelle** d'Université Côte d'Azur (BIO).

PENDANT

Jouer la carte de la curiosité.

Poser des questions sur l'entreprise.

Ne pas oublier de venir avec le CV, l'annonce du poste et un carnet.

Les clés pour réussir son entretien : montrer que vous pouvez constituer un vrai atout pour l'entreprise.

Le CV et la lettre de motivation sont indispensables pour décrocher un entretien.

Le CV et la lettre de motivation doivent être personnalisés en fonction de l'entreprise et du poste visé.

APRÈS

Remercier l'interlocuteur à la fin de l'entrevue.

Il est aussi possible de le faire par courriel dans les 48 heures et faire savoir que l'étudiant reste disponible pour d'éventuelles questions complémentaires.

Ne pas hésiter à relancer l'entreprise s'il n'y a aucun retour sur la candidature dans les 7 à 10 jours qui suivent l'entretien.

Dans tous les cas, rester joignable.

Tenir un tableau des recherches d'emploi avec les entreprises à relancer une fois les entretiens passés.

Autres questions classiques auxquelles savoir répondre le jour-J :

- « Pourquoi voulez-vous travailler dans notre entreprise ? »
- « Pourquoi avez-vous choisi l'alternance ? »
- « Pourquoi avez-vous choisi cette formation ? »

AIDES AUX TRANSPORTS



PASS ZOU! Etudes

Le Pass ZOU! Etudes permet aux étudiants de circuler gratuitement entre leur domicile et leur lieu d'études avec les bus (LER), les trains (TER et chemins de fer de Provence).

Le prix de ce pass annuel est de 110€ (payable en dix mensualités de 11€).



Carte jeune de la RTM

Les étudiants alternants bénéficient d'une carte jeune (moins de 26 ans et/ou étudiant) au tarif de 220€ par an. Pour plus de renseignements sur le Pass XL annuel jeunes, scannez le QR Code à la page suivante.



Participation de l'employeur aux frais de transport

La moitié de votre abonnement est remboursé par l'entreprise d'après le Décret n°2008-1501.



Aide au permis de conduire

D'un montant de 500€, cette aide permet de financer une partie du permis de conduire. Pour être éligible à cette aide, il faut :

- > Etre âgé d'au moins 18 ans
- > Etre titulaire d'un contrat d'apprentissage en cours d'exécution
- > Etre engagé dans la préparation des épreuves du permis B

Cette aide est attribuée une seule fois pour un même **apprenti** et cumulable avec toutes les autres aides perçues par l'apprenti, y compris les prestations sociales.

La procédure est dématérialisée sur l'espace Cactus.

Pour consulter les modalités d'attribution sur le site internet du CFA.

AIDES AU LOGEMENT



Aide au déménagement

Nouvelle prime forfaitaire de 1000€ pour les salariés qui déménagent pour se rapprocher de leur entreprise ou qui démarrent un nouvel emploi. Les bénéficiaires sont les salariés en poste qui déménagent et les salariés qui démarrent un contrat de travail (CDD, CDI, apprentissage, alternance, intérim). Cette aide est accordée à titre individuel.

Pour y avoir accès, les salariés qui utilisent leur véhicule personnel (voiture, moto ou vélo) doivent déménager à une adresse qui réduira leur temps de trajet domicile-travail à moins de 30 minutes. Pour les autres, la prime sera versée si le déménagement permet l'utilisation des transports en commun.



Sont concernés les salariés ayant un revenu net fiscal mensuel jusqu'à 1,5 fois le Smic, soit environ 2282€ brut. **Cette prime est à demander dans un délai de 3 mois maximum après le déménagement.** Elle peut être cumulée avec la prime de déménagement de la CAF, l'aide Mobili-pass, l'aide Mobili-jeune et l'avance Locapass.



Aide à la recherche de logement

Formasup PACA a signé deux partenariats permettant aux alternants un accompagnement gratuit à la recherche de logement à proximité de leur entreprise d'accueil (sous certaines conditions).

Contacteur :

- > Via Humanis
- > Home in love

AUTRES TYPES D'AIDES



Prime d'activité

La prime d'activité est une prestation qui complète les revenus d'activité professionnelle.

Connaître son éligibilité en fonction des revenus sur le simulateur de la CAF en scannant le QR Code ci-dessous.



Aide à la restauration

Les alternants peuvent avoir accès à la liste des épiceries sociales et solidaires en se rendant sur le QR Code ci-dessous.



Aides informatiques et pédagogiques

Le CFA propose une aide financière de 500€ pour l'achat d'un premier équipement pédagogique et/ou informatique.

Pour plus d'informations sur les aides, rendez-vous sur la page web du CFA.

Après le contrat d'apprentissage

Un statut valorisé dans le monde du travail.

- > Grâce au contrat d'alternance, l'étudiant aura eu le temps de découvrir une structure professionnelle, de s'acclimater au monde du travail et de monter en compétences théoriques et professionnelles.
- > Le contrat d'alternance favorise une embauche en CDD ou CDI.
- > L'insertion rapide dans le monde professionnel ne fait aucun doute.
- > C'est une expérience parlante à mettre en valeur sur le CV.

N'oubliez pas de vous renseigner auprès de Pôle Emploi pour connaître les droits dont vous pouvez bénéficier.

AIDES RTM



PRIME D'ACTIVITÉ



ÉPICERIES SOLIDAIRES



CFA





SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ
ET DE L'ENVIRONNEMENT
ÉCOLE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHE



EUR-ODYSSEE@univ-cotedazur.fr



<https://odyssee.univ-cotedazur.fr/>

Suivez-nous !



EUR ODYSSEE - Society and Environment



eur_odyssee



EUR ODYSSEE - Society and Environment